

COMMUNE DE

OSSELLE-ROUTELE

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. ANNEXES

5.2. Schéma des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, existants ou en cours de réalisation

Note relative aux réseaux et au système d'élimination des déchets.

Pièce n° 5.2.1.

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire
le 02 mars 2020

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire
le 28 juin 2021

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, passage Jules DIDIER 70000 VESOUL - Fax : 03.84.75.31.69.



initiative

Tel : 03. 84. 75. 46. 47 - e-mail : initiativead@orange.fr

Tél : 03. 81. 83. 53. 29 - e-mail : initiativead25@orange.fr

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

LES DECHETS MENAGERS A OSSELLE-ROUTELLE

Source : *site internet de la CAGB (<http://www.grandbesancon.fr>)
et site internet du SYBERT (<http://www.sybert.fr>).*

Grand Besançon Métropole gère, depuis janvier 2006, la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés ». Elle assure :

- la gestion des équipements de pré-collecte et de collecte des apports volontaires ;
- l'organisation de la collecte des déchets ménagers soit en régie, soit avec des prestataires privés, soit par conventionnement avec des communautés de communes ;
- le transfert de déchets collectés vers les centres de tri ;
- la mise en œuvre d'actions d'information et de sensibilisation en direction des publics divers (habitants, organismes logeurs, communes adhérentes...)

La *collecte des déchets* d'Osselle-Routelle est assurée, en tri sélectif et en porte à porte. Les déchets ménagers (poubelle grise) et les déchets recyclables (poubelle jaune) sont collectés en alternance, une semaine sur deux.

Le verre et les textiles sont collectés sur des points d'apport volontaire situés sur la commune : 1 point d'apport pour le textile et 3 points d'apport pour le verre.

La Métropole a mis en place la *redevance incitative* depuis le 1^{er} septembre 2012.

Elle s'est également dotée d'un règlement intercommunal de collecte et de facturation des déchets ménagers et assimilés par arrêté communautaire du 16 juillet 2012.

Le **Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets** (SYBERT) a été créé en 1999 pour se charger du traitement des déchets de huit communautés de communes/agglomération adhérentes. Depuis 1999, les collectivités se sont regroupées et il n'y en a plus que 3 actuellement : Grand Besançon Métropole, la Communauté de Communes Loue-Lison et la Communauté de Communes du Val Marnaysien. Ces collectivités ont gardé la compétence « collecte des déchets » et ont transféré la partie « traitement » au SYBERT (tri, élimination). Le SYBERT couvre un territoire vaste d'environ 1300 km², soit 165 communes, et regroupe 224 186 habitants.

Le SYBERT gère *le transfert, le tri et le traitement des déchets*. Pour y parvenir il peut compter sur :

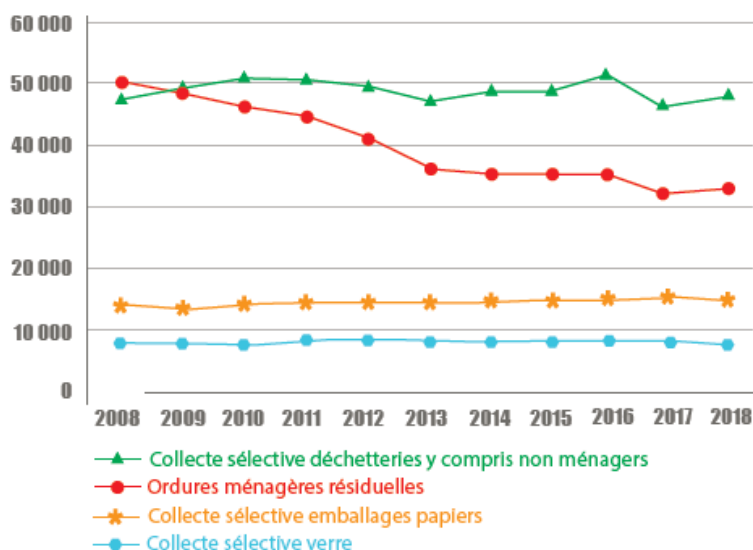
- Une usine d'incinération à valorisation énergétique pour les ordures résiduelles dont l'exploitation a été confiée à l'entreprise VALAXION.
- Un centre de tri pour les déchets ménagers recyclables est géré en régie partielle. Le bâtiment, la gestion et la maintenance sont gérés directement par le SYBERT. Le tri est réalisé par l'entreprise d'insertion Gare BTT.
- 16 déchetteries dont le gardiennage est géré par le SYBERT pour les plus grosses et pour les neuf autres par les entreprises TRI et INTERMED.
- Une installation de tri-massification (ITM) qui permet de trier et de valoriser les encombrants issus des déchetteries.
- des chalets de compostage et des composteurs en pied d'immeuble afin de pouvoir permettre à tous les habitants du SYBERT de recycler leurs déchets de cuisine.

Sur Osselle-Routelle, il n'y a pas de chalet de compostage ou de composteur en pieds d'immeuble. Les résidents peuvent cependant acheter auprès du SYBERT des composteurs individuels à prix réduit.

Les déchetteries les plus proches de la commune sont celles de Thoraise, Saint-vit et Byans-sur-le-Doubs.

Au-delà de sa compétence « traitement », le SYBERT mène une politique globale de réduction des déchets. Pour cela il anime le plan local de prévention des déchets et développe le compostage de proximité (individuel et collectif).

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS DU SYBERT (en tonnes)



5 063 badges d'accès en déchetteries ont été distribués en 2018

623 983 visites en déchetteries

6 167 tonnes de biodéchets compostés dont 6 148 estimés

315 sites de compostage en pied d'immeuble

717 composteurs individuels commandés

12 chalets de compostage

1 composteur accéléré

RÉPARTITION TOTALE DES DÉCHETS



ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

32 141 tonnes
= 142,9 kg / hab / an

↓ -1,4% par rapport à 2017



COLLECTE SÉLECTIVE EMBALLAGES PAPIERS

15 718 tonnes
= 69,9 kg / hab / an

↑ +1,05% par rapport à 2017



VERRE

8 431 tonnes
= 37,5 kg / hab / an

↑ +1,47% par rapport à 2017



APPORT DES MÉNAGES EN DÉCHETTERIES

48 755 tonnes
= 216,7 kg / hab / an

↑ +5,35% par rapport à 2017

105 045 tonnes
de déchets au total soit
467 kg / hab / an
↑ +2,37% par rapport à 2017

69,4%
des déchets sont collectés sélectivement

57%
des déchets sont recyclés

98,8%
des déchets sont valorisés

2 116 usagers accueillis au siège social du SYBERT

2 347 élèves du primaire & **4 845** habitants sensibilisés à la prévention des déchets

62 membres du personnel :
48 agents techniques,
11 agents administratifs,
3 animateurs

33,5 millions d'€ de dépenses réalisées

Consignes de tri :

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS SE TRIENT

EMBALLAGES PLASTIQUES

EMBALLAGES MÉTALLIQUES

EMBALLAGES EN CARTON

PAPIERS

LES EMBALLAGES EN VERRE
dans le conteneur à verre

dans le bac de tri
BIEN VIDER, inutile de laver
.....
AVEC ou sans BOUCHON
.....
APLATIR les bouteilles plastiques
.....
Ne PAS EMBOÎTER

BIEN VIDER inutile de laver

AVEC ou sans BOUCHON

EN VRAC pas dans un sac

PAS D'OBJETS que des emballages

LES TEXTILES, CHAUSSURES, MAROQUINERIE
dans la borne textiles

LES BIODÉCHETS
dans le composteur

LES DÉCHETS NON RECYCLABLES
dans le bac gris

dans un sac FERMÉ

SAUF restes de viandes, os, litières...

dans un sac FERMÉ

Filières de valorisation des déchets acceptés en déchetterie.

Amiante

Dépôt uniquement à la [déchetterie de Pirey](#) et sur rendez-vous : contactez le 03 81 21 15 60.

- Où va-t-elle ? Centre de stockage pour déchets dangereux à Vaivre (70)
- Que devient-elle ? Stockage définitif (enfouissement)
- Quel tonnage en 2018 ? 32 tonnes



Métaux, ferraille

- Où vont-ils ? Unité de broyage, épuration à Franois puis fonderie
- Que deviennent-ils ? Nouveaux objets métalliques
- Quel tonnage en 2018 ? 1 463 tonnes



Batteries

- Où vont-elles ? Unité de traitement spécial et de séparation des matières à Beaufort (39)
- Que deviennent-elles ? Nouvelle matière et énergie
- Quel tonnage en 2018 ? 56 tonnes



Mobilier

- Où va-t-il ? Eco organisme Eco Mobilier
- Que devient-il ? Nouvelles matières puis recyclage : panneaux de particules de bois, tuyaux de plastique, isolants pour la mousse...
- Quel tonnage en 2018 ? 4 274 tonnes



Bois

- Où va-t-il ? Unité de broyage à Lure (70)
- Que devient-il ? Panneaux agglomérés
- Quel tonnage en 2018 ? 4 164 tonnes



Papiers, cartons

- Où vont-ils ? Pulpage, malaxage, pressage en papeterie (25)
- Que deviennent-ils ? Nouveaux papiers et cartons
- Quel tonnage en 2018 ? 1 646 tonnes



Déchets ménagers dangereux

- Où vont-ils ? Unité de traitement spécial et de séparation des matières à Beaufort (39) et de valorisation énergétique de Salaise (38)
- Que deviennent-ils ? Nouvelle matière et énergie
- Quel tonnage en 2018 ? 274 tonnes



Piles et accumulateurs

- Où vont-ils ? Eco organisme SCRELEC
- Que deviennent-ils ? Séparation des métaux puis fabrication de nouveaux articles ménagers, de batteries, d'accessoires du bâtiment
- Quel tonnage en 2018 ? 17 tonnes



Déchets verts

- Où vont-ils ? Unité de compostage et broyage de Roche-lez-Beaupré ou co-compostage local chez des exploitants agricoles.
- Que deviennent-ils ? Amendement organique (compost)
- Quel tonnage en 2018 ? 16 058 tonnes



Plâtre

- Où vont-ils ? Installation de Tri-Massification du SYBERT puis unité de traitement de Moisheim (Ritling Environnement 68)
- Quel tonnage en 2018 ? 738 tonnes



DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Ecrans, petit et gros électroménager

- Où vont-ils ? Unité de dépollution puis démontage et broyage à Conliège (39)
- Que deviennent-ils ? nouvelles matières et énergie
- Quel tonnage en 2018 ? 1 873 tonnes



Polystyrène

- Où va-t-il ? Installation de Tri-Massification du SYBERT puis valorisation via COVED 25
- Quel tonnage en 2018 ? 248 tonnes



Encombrants

- Où vont-ils ? Installation de tri-massification du SYBERT puis filières de valorisation
- Quel tonnage en 2018 ? 4 703 tonnes

Pneus

- Où vont-ils ? Eco-organisme : ALIAPUR
- Que deviennent-ils ? valorisation énergétique, terrains de jeu, techniques routières, isolation, insonorisation
- Quel tonnage en 2018 ? 248 tonnes



Encombrants incinérables

- Où vont-ils ? Unité de valorisation énergétique de Besançon (25)
- Que deviennent-ils ? Énergie
- Quel tonnage en 2018 ? 1 142 tonnes



Radiographies

Les radiographies en argentique sont acceptées. Elles sont intégrées à la filière des ressourceries. Les radiographies numériques peuvent être déposées avec les ordures ménagères.



Gravats / inertes

- Où vont-ils ? Centre de stockage pour déchets inertes à Saint-Vit (25) Industrie du bâtiment (25)
- Que deviennent-ils ? Réaménagement de carrière
- Quel tonnage en 2018 ? 8 057 tonnes



Textiles

- Où vont-ils ? Unité de regroupement et de tri (39)
- Que deviennent-ils ? Réemploi, chiffons ou rembourrage



Huile de friture

- Où va-t-elle ? Unité de purification et valorisation énergétique à Beaufort (39)
- Que devient-elle ? Énergie (chaleur)
- Quel tonnage en 2018 ? 21 tonnes



Verre

- Où va-t-il ? Unité de broyage puis fonderie à Champfongueil (71)
- Que devient-il ? Verre



Huile de vidange

- Où va-t-elle ? Eco organisme : Adivalor
- Que devient-elle ? Nouvelle matière et énergie
- Quel tonnage en 2018 ? 65 tonnes



Lampes

- Où vont-elles ? Eco organisme : Recylum
- Que deviennent-elles ? Nouvelles matières et énergie
- Quel tonnage en 2018 ? 5 tonnes



L'EAU POTABLE A OSSELLE-ROUTELLE

Source : *Commune*

RPQS Osselle 2018

RPQS Régie Communautaire 2018

SDAEP - JDBE avril 2018

➤ **Gestion du réseau d'eau potable.**

Depuis 2018, Grand Besançon Métropole a la compétence eau et assainissement pour l'ensemble de son territoire, dont la commune d'Osselle-Routelle. La gestion des captages et des réseaux d'eau potable est assurée directement (régie communautaire) sur Routelle et a été déléguée à l'entreprise Gaz et Eaux sur Osselle (fin de contrat en 2027).

➤ **Les ressources et les réseaux.**

Le quartier d'Osselle est alimenté en eau potable par la station de traitement d'Osselle, cette eau est prélevée dans la source de Fontaine d'Huy, qui dispose de périmètres de protection réglementaire.

L'eau transite entre la source et la station de traitement par une crépine, afin d'être débarrassée des éléments grossiers, puis subit l'ultrafiltration, pour finalement subir une chloration avant d'être refoulée en direction du réservoir via une canalisation en fonte. Depuis le réservoir la distribution se fait gravitairement sur la totalité du quartier.

Ce réservoir d'eau potable, d'une capacité de 200m³ alimente le quartier d'Osselle, le hameau d'Aranthon, le camping, le club de naturistes, l'école ainsi que le centre équestre, soit une population de 441 habitants desservis (195 abonnés).

Ce réseau s'étend sur environ 4.18km, et comprend 7 poteaux incendie, 4 ventouses et 3 ballons anti-béliers. 72% des conduites sont en fonte et 25% en PVC.

La station de potabilisation et le réservoir sont en bon état, aucun travail lourd n'est à envisager. Le réservoir dispose d'une réserve incendie de 120m³, cependant lors de l'analyse du réseau, certains poteaux incendies ne délivraient pas un débit suffisant pour contrer un incendie.

Le volume d'eau brute prélevé à la source en 2018 est de 27 392 m³, soit 24 346 m³ d'eau potable produit et 19 169 m³ consommés (rendement du réseau de 78,7 %).

Le quartier de Routelle est alimenté en eau par un puits en nappe alluviale du Doubs, qui dispose de périmètres de protection réglementaires. Il dessert le quartier de Routelle ainsi que le hameau du Moulin Ringard.

L'eau est pompée depuis le puits située rue des Noyers, directement au Sud-Est de Routelle, en direction du réservoir de 275 m³ situé sur la colline au Nord de la commune au lieu-dit "Aux Grandes Vignes". L'eau subit une désinfection aux ultraviolets au niveau de la station de pompage. Les bâtiments sont alimentés par gravité depuis le réservoir.

Le réseau est essentiellement composé de canalisation 125 mm en fonte, avec un linéaire de 5,6 km environ. La pression de distribution peut monter jusqu'à 7 bar, ce qui est trop élevé et peut provoquer des fuites (la pression maximum conseillée est de 5 bar).

La population desservie est estimée à 490 habitants.

Le volume d'eau brute prélevé dans la nappe en 2018 est de 34 380 m³. Les volumes d'eau potable produits et distribués ne sont pas détaillés, mais le rendement du réseau est donné à 79,6 %.

Résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

(source : <https://orobnat.sante.gouv.fr/>)

8 analyses ont été réalisées en 2019, y compris sur les pesticides et les métaux. Aucune non-conformité n'a été détectée sur l'eau potable distribuée sur Osselle.

Informations générales	
Date du prélèvement	22/01/2020 10h36
Commune de prélèvement	OSSELLE-ROUTELLE
Installation	OSSELLE
Service public de distribution	GBM OSSELLE
Responsable de distribution	GAZ ET EAUX
Maître d'ouvrage	GRAND BESANCON METROPOLE

Conformité	
Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des références de qualité	oui

Paramètres analytiques			
Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
AMMONIUM (EN NH4)	<0,01 mg/L		≤ 0.1 mg/L
ASPECT (QUALITATIF)	0		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	<1 n/mL		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	<1 n/mL		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
CHLORE LIBRE *	0,23 mg(Cl ₂)/L		
CHLORE TOTAL *	0,27 mg(Cl ₂)/L		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	497 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
COULEUR (QUALITATIF)	0		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
ODEUR (QUALITATIF)	0		
PH	7,7 unité pH		≥6.5 et ≤ 9 unité pH
SAVEUR (QUALITATIF)	0		
TEMPÉRATURE DE L'EAU *	8,1 °C		≤ 25 °C
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	<0,2 NFU		≤ 2 NFU

* Analyse réalisée sur le terrain

10 analyses ont été réalisées en 2019, y compris sur les pesticides et les métaux. Aucune non-conformité n'a été détectée sur l'eau potable distribuée sur Routelle.

Informations générales	
Date du prélèvement	21/01/2020 10h47
Commune de prélèvement	OSSELLE-ROUTELLE
Installation	ROUTELLE
Service public de distribution	GBM ROUTELLE
Responsable de distribution	GRAND BESANCON METROPOLE
Maître d'ouvrage	GRAND BESANCON METROPOLE

Conformité	
Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des <u>références de qualité</u>	oui

Paramètres analytiques			
Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
AMMONIUM (EN NH4)	<0,01 mg/L		≤ 0.1 mg/L
ANTIMOINE	<1 µg/L	≤ 5 µg/L	
ASPECT (QUALITATIF)	0		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	8 n/mL		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	<1 n/mL		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
CADIUM	<1 µg/L	≤ 5 µg/L	
CHROME TOTAL	<2 µg/L	≤ 50 µg/L	
CONDUCTIVITÉ À 25°C	601 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
COULEUR (QUALITATIF)	0		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
FER TOTAL	<10 µg/L		≤ 200 µg/L
NITRITES (EN NO2)	<0,01 mg/L	≤ 0.5 mg/L	
ODEUR (QUALITATIF)	0		
PH	7,3 unité pH		≥6.5 et ≤ 9 unité pH
SAVEUR (QUALITATIF)	0		
TEMPÉRATURE DE L'EAU *	8,9 °C		≤ 25 °C
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	<0,2 NFU		≤ 2 NFU

* Analyse réalisée sur le terrain

➤ Les interconnexions.

Osselle-Routelle ne dispose d'aucune interconnexion de sécurité avec les réseaux d'eaux voisins. Elle n'achète ni ne vend d'eau potable à aucune commune ou syndicat.

Les réseaux d'Osselle et de Routelle ne sont pas non plus interconnectés entre eux.

➤ Evaluation des besoins à Osselle-Routelle

Sur Osselle, le PADD prévoit une augmentation de 29 à 34 logements à l'échéance 2035, soit 102 habitants supplémentaires maximums (3 personnes / logements). D'après le RPQS de 2018, le prélèvement annuel est de 27 392 m³, soit 75 m³/j en moyenne. La consommation moyenne en 2035 serait alors de 90,3 m³/j (avec + 150 l/j/habitants, soit 15,3 m³/j), ce qui est inférieur au volume de prélèvement autorisé par l'arrêté préfectoral, soit 150 m³/j.

D'après le SDAEP de 2016, l'alimentation du lotissement de Pérouse est problématique car la pression y est insuffisante. Une conduite de 350m devrait être créée le long du « Chemin de sous les Haies ». Enfin un poteau incendie devrait être changé.

Sur Routelle, selon les premiers résultats du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (JD BE - avril 2018), le prélèvement varie de 28 022 à 34 397 m³/an, avec une moyenne de 30 735 m³/an pour un volume distribué (facturé) de 19 321 m³/an en moyenne, soit un rendement de 64,9 %, ce qui est faible. Le prélèvement maximum autorisé par l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique est de 100 m³/j, soit 36 500 m³/an. Il reste donc une marge de 5 700 m³ /an, soit 100 équivalent-habitants (à 150 l/j/habitants). Le PADD prévoit une augmentation de 28 à 33 logements, soit 99 habitants supplémentaire en 2035. La ressource actuelle est donc suffisante pour le projet de PLU. Par ailleurs, le SDAEP en cours devrait permettre d'augmenter le rendement du réseau et donc de diminuer le volume prélevé dans la nappe, à volume distribué égal.

L'ASSAINISSEMENT A OSSELLE-ROUTELLE

Sources : *RPQS régie communautaire 2018*
Commune

➤ Assainissement eaux usées.

Depuis 2018, c'est Grand Besançon Métropole qui a la compétence eau et assainissement. Sur la commune d'Osselle-Routelle, la gestion de l'assainissement est assurée en régie communautaire. Il y a présence de deux réseaux d'assainissement collectif différents, un sur Routelle et un sur Osselle, avec chacun une station d'épuration propre.

↳ Réseau collectif.

Les deux communes sont desservies par des réseaux d'assainissement séparatif.

Le réseau de Routelle est entièrement gravitaire et dessert presque l'ensemble du quartier, ainsi que le hameau du Moulin Ringard. Les eaux usées sont centralisés au niveau de la station d'épuration, situé en aval de la commune, au droit du Moulin. Seuls quelques logements situés légèrement à l'écart de l'urbanisation ne sont pas raccordés, notamment la maison d'écluse.

Le réseau eaux pluviales de Routelle est divisé en plusieurs petites branches séparés qui possèdent donc plusieurs points de rejet, soit dans les ruisseaux du Pilon et de Benusse, soit directement sur le sol (sous-sol calcaire perméable sur la partie haute de la commune). Les eaux pluviales ne sont pas traitées avant rejet.

Le réseau d'Osselle est majoritairement gravitaire à l'exception de pompes permettant le passage du canal par les eaux usées du camping. La gestion de ces pompes est confiée à la société Gaz-et-Eaux.

Les hameaux d'Arenthon et du Portail de Roche, ainsi que quelques logements présents au niveau d'Osselle même, ne sont pas raccordés au réseau eaux usées.

Le réseau eau pluviale est séparé en plusieurs sections, qui se rejettent dans le canal Rhin-Rhône.

↳ Station d'épuration.

(Source : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>)

- Le quartier de Routelle est raccordé sur une station de type filtre bactérien dimensionnée pour 530 Equivalent-Habitants (EH). D'après les relevés, elle reçoit actuellement une charge hydraulique de 300 à 600 EH et une charge chimique de 200 à 300 EH. La différence doit s'expliquer par l'arrivée d'eau claire parasite.

La station peut donc accepter une charge supplémentaire de 200 EH environ.

D'après les contrôles d'auto-surveillance de 2017 et 2019, la station d'épuration de Routelle ne respecte pas les rendements et concentrations de rejet légaux (voir tableau page suivante). Ce mauvais rendement doit être causé par les arrivées d'eaux claires parasites.

Une étude diagnostic de l'assainissement de Routelle sera lancée début 2020.

- Le quartier d'Osselle est raccordé sur un lagunage naturel datant de 1990 et dimensionné pour 500 EH. D'après les relevés, il reçoit actuellement une charge de 385 EH.

Cette station d'épuration peut donc accepter une charge supplémentaire de 115 EH environ.

D'après le résultat de l'auto surveillance de 2018, les résultats sont bons, voire très bon.

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Septembre 2018	Oui	11	96	80	90	9.5	97	25.5	77	3.3	75

Rendements de la station d'épuration de Routelle - février 2019

Source : PAPERI Environnement pour GBM

Analyses	Entrée		Sortie		Rendement		Valeurs limites		Conformité
	Concentration	Flux journalier	Concentration	Flux journalier	Concentration	Flux	Concent. mg/l	Rende. %	
<i>Analyses immédiates</i>									
pH	7,9		7,7						
Température de mesure du pH	18,1 °C		16,6 °C						
MES (par filtration)	110 mg/l	7,425 kg	64 mg/l	5,364 kg	41,8%	27,8%		50	Non
<i>Indices de pollution</i>									
Nitrates (NO3)	< 1,00 mg/l	< 0,068 kg	126,00 mg/l	10,560 kg					
Azote Nitrique	< 0,22 mg/l	< 0,015 kg	28,50 mg/l	2,389 kg					
Nitrites (NO2)	< 0,04 mg/l	< 0,003 kg	2,23 mg/l	0,187 kg					
Azote Nitreux	< 0,01 mg/l	< 0,001 kg	0,68 mg/l	0,057 kg					
Demande Chimique en Oxygène	270 mg/l	18,225 kg	110 mg/l	9,219 kg	59,3%	49,4%	200	60	Non
Demande Biochimique en Oxygène	72 mg/l	4,860 kg	14 mg/l	1,173 kg	80,6%	75,9%	35	60	Oui
Azote Kjeldahl (NTK)	53 mg/l	3,564 kg	18 mg/l	1,483 kg	66,5%	58,4%			
Ammonium (NH4)	54 mg/l	3,645 kg	19 mg/l	1,592 kg	64,8%	56,3%			
Azote Global	52,79<<<53,03 mg/l		46,9 mg/l	3,931 kg					
<i>Métaux</i>									
Phosphore total	4,3 mg/l	0,290 kg	8,0 mg/l	0,670 kg					
Volume journalier	67,50 m³		83,81 m³						

Valeurs limites de rejet :
Arrêté du 21 juillet 2015

↳ Assainissement autonome.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est une compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon depuis 2018.

D'après les données du SPANC, 19 bâtiments sont en assainissement autonomes sur Osselle-Routelle, essentiellement sur les quartiers d'Arenthon et de Fourotelle, le long du canal, le club naturiste et le camping.

Sur ces 19 dispositifs, 9 ont été contrôlés. Tous les dispositifs contrôlés sont non conformes.

➤ **Evaluation des besoins à Osselle-Routelle**

- Sur Osselle, le PADD prévoit une augmentation de 29 à 34 logements à l'échéance 2035, soit 102 habitants supplémentaires maximums (3 personnes / logements). La marge du lagunage étant de 115 EH environ, il peut recevoir cette charge supplémentaire.

- Sur Routelle, le PADD prévoit une augmentation de 28 à 33 logements, soit 99 habitants supplémentaire en 2035. La station de Routelle présentant une marge de 200 EH, elle peut accepter cette charge supplémentaire.

➤ **Zonage d'assainissement.**

Osselle dispose d'un zonage de l'assainissement depuis 2009. Ce dernier classe l'ensemble du village en assainissement collectif. Les hameaux, notamment celui d'Aranthon, le camping et le camp de naturiste sont classés en zone d'assainissement autonome. On notera cependant que les sanitaires du camping sont déjà raccordés au réseau communal via un poste de refoulement, mais pas le restaurant ou la maison du gardien.

Routelle dispose d'un zonage d'assainissement depuis 2005. L'ensemble du village est classé en assainissement collectif, à l'exception des logements situés en contrebas du village, dans la vallée du Doubs, qui sont trop bas et/ou trop éloignés pour pouvoir être raccordés. C'est aussi le cas pour le logement situé "Aux Grandes Vignes".